



## Territoire & biodiversité

# KIT PÉDAGOGIQUE

LA GESTION DES SITES NATURA 2000



Diffusion : Université Virtuelle du Développement Durable  
Auteur du kit Territoire et biodiversité, la gestion des sites Natura 2000 : H. Dubaele (Aten)

Atelier technique des  
ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature



## AUTEURS DE LA RESSOURCE PEDAGOGIQUE

### *Pédagogie*

---

Hélène Dubaele (Aten)  
Jocelyn Fonderflick (SUPAGRO-FLORAC)  
Madeleine Mutel (consultante formatrice)  
Jean-Philippe Ardoin (Direction Départementale de Côte d'Or)

### *Conception numérique*

---

Yorick Labaume (SUPAGRO-FLORAC)  
Christian Resche (SUPAGRO-FLORAC)  
Alain Prudhomme (SUPAGRO-FLORAC)  
Gilian Grandjean (SUPAGRO-FLORAC)

Remerciements à Christian Brugeron et Claude Faybesse, Céline Roux, Dominique Meffray-Daval pour le site Natura 2000 du Valdonnez, l'équipe pédagogique et technique de SupagroFlorac, Alain Lagrave pour son concours photographique.

*Crédits photographiques couverture* : Paysage et Ophrys petite araignée © Communauté de Communes du Valdonnez  
Chevalier arlequin © A.Bouissou METL-MEDDE - 4<sup>ème</sup> de couverture : Prairie fleurie © Alain Lagrave  
*Mise en page* : ARLY Graphisme / [www.arlygraphisme.com](http://www.arlygraphisme.com)

## SOMMAIRE

01	Préambule .....	page 04
02	Présentation du sujet .....	page 04
04	Établissements partenaires .....	page 04
05	Les auteurs .....	page 06
06	Les comédiens .....	page 06
07	Les objectifs de la ressource .....	page 07
08	Les champs disciplinaires de la ressource .....	page 07
09	Les pré-requis pour utiliser la ressource .....	page 07
10	Le public-cible .....	page 08
11	Durée de la formation .....	page 08
12	L'organisation de la ressource .....	page 08
13	Schéma général de la ressource .....	page 09
14	Les objectifs des 24 modules .....	page 12
15	Mode d'emploi de l'utilisation des modules .....	page 14
16	Mode d'emploi et corrigé des exercices.....	page 15
	Déclinaison de Natura 2000 par pays .....	page 15
	Le statut de protection des espèces du Valdonnez .....	page 17
	Utilisation du manuel d'interprétation des habitats .....	page 20
	Les activités d'un chargé de mission natura 2000 .....	page 21
	Elaboration d'un cahier des charges naturaliste .....	page 23
	Animation d'une réunion publique .....	page 29
	Cas pratique d'une étude d'incidences .....	page 37
	Conception d'un cahier des charges de mesures de gestion .....	page 42
17	Modalités de travail collaboratif .....	page 48
18	Accompagnement et tutorat .....	Page 48
19	Récapitulatif des évaluations possibles .....	Page 49

## 01. PREAMBULE

Ce guide a pour finalité d'accompagner :

- les enseignants afin qu'ils s'approprient la ressource,
- les apprenants autonomes dans le processus d'apprentissage.

## 02. PRESENTATION DU SUJET DE LA RESSOURCE PEDAGOGIQUE

En 2002, la France, comme les autres pays européens, s'engageait à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. Les observateurs, experts ou associations de protection de la nature sont unanimes pour constater cette érosion et fournissent des chiffres alarmants, désormais connus et rendus publics. Plusieurs facteurs ont été identifiés dont notamment : les changements d'utilisation des terres du fait des activités humaines qui contribuent à réduire et altérer le fonctionnement des milieux naturels, le changement climatique, et les invasions biologiques.

Pour tenter d'enrayer cette perte, l'Europe, à travers les Directives Oiseaux et Habitats, propose une nouvelle génération d'espaces naturels - les sites Natura 2000 - dont l'objet est la conservation de la biodiversité européenne. C'est donc un réseau spatial à l'échelle des 27 pays de l'Union Européenne. Cette action s'inscrit dans une logique de conservation « in situ » par la mise en place de zones de protection.

Cette nouvelle génération d'espaces naturels protégés n'exclut pas les activités humaines compatibles avec le maintien d'une biodiversité patrimoniale, à condition que certaines règles de gestion et d'aménagement soient respectées. Certains habitats et milieux naturels sont le produit d'activités humaines aujourd'hui disparues. Par exemple, un système de production agricole extensif génère des milieux semi-naturels riches en biodiversité. Les acteurs socio-économiques sont désormais incités à organiser leurs activités par rapport à l'obligation de résultat qu'est la conservation de la biodiversité.

**La ressource est disponible à l'adresse**

**<http://www.uved.fr/mutualisation-et-valorisation-des-ressources.html>**



### Atelier technique des ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature

L'**Atelier technique des espaces naturels (Aten)** est un groupement d'intérêt public créé en 1997 à l'initiative du ministère chargé de l'environnement. En 2010, il a été prorogé jusqu'en 2017 et élargi à de nouveaux membres. Il réunit désormais 19 organismes français responsables de la gestion de la nature et de la protection de la biodiversité. L'Aten intervient prioritairement en France (métropole et outre-mer). Mais il est aussi amené à intervenir en termes d'expertise, d'échanges et de représentation en Europe (notamment pour la mise en œuvre de Natura 2000) et à l'international. Comme tous les groupements d'intérêts publics, l'Aten offre des services à ses propres membres en priorité, qui regroupent plus de 5000 professionnels travaillant à la sauvegarde des patrimoines naturels. Au delà, l'Aten répond aux besoins des autres acteurs, prescripteurs et relais d'opinions qui poursuivent des objectifs similaires même hors des espaces protégés.

**Les objectifs de l'Aten sont de :**

- favoriser, en France et en Europe, les échanges entre gestionnaires
- capitaliser et diffuser les connaissances et expériences de terrain
- développer les outils et méthodes de gestion
- former les professionnels en charge de la gestion.

Depuis 2005, l'Aten s'est vu confier l'animation du réseau d'échanges techniques Natura 2000 par le ministère en charge de l'écologie. Il a vocation à mettre en commun les connaissances, savoir-faire et expériences des gestionnaires des 1753 sites Natura 2000. Près de 130 formations, 20 colloques ou « journées d'échanges techniques » ont été organisées pour un public de plus de 1000 personnes identifiées.



**SupAgro Florac** est une des composantes de Montpellier SupAgro, Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques. SupAgro Florac est un institut d'éducation à l'agro-environnement positionné de façon singulière à l'interface « territoire, enseignement technique agricole, enseignement supérieur agronomique et recherche ».

**Avec ce positionnement particulier, SupAgro Florac, au sein de Montpellier SupAgro, a pour finalités :**

- d'accompagner par la formation, la recherche et le transfert.
- l'évolution du milieu rural en ce qui concerne les questions relatives à la gestion durable de la biodiversité, au lien agriculture-environnement et la la gestion des espaces naturels.
- l'évolution des pratiques éducatives au service du développement social et humain par une meilleure prise en compte de la personne (élève, étudiants, enseignant, professionnel...) engagée dans un environnement naturel complexe et changeant.
- de favoriser et promouvoir les démarches participatives en réseaux dans une perspective d'innovation et de création collective d'interactions sociales à différentes échelles.
- de développer des partenariats actifs, du local à l'international, en particulier au Sud, valorisant ses compétences spécifiques en complémentarité avec celles des autres composantes de l'établissement.

## 05. LES AUTEURS DE LA RESSOURCE

### Jean Philippe Ardoin

est chargé de mission Natura 2000 au sein de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or. Il est chargé de suivre l'animation des sites Natura 2000 dans le département, en particulier la contractualisation et les études d'incidences.

### Hélène Dubaele

est chargée de mission Natura 2000 à l'Aten. Elle coordonne l'offre de formation Nature 2000, conçoit et organise des formations. Elle participe à l'animation du réseau d'échange technique des gestionnaires de sites.

### Jocelyn Fonderflick

est ingénieur d'étude à SupAgro Florac. Docteur en Ecologie, il assure la coordination générale de la licence professionnelle « Gestion agricole des espaces naturels et ruraux ». Il encadre des formations en écologie et en biologie de la conservation, auprès d'étudiants, d'enseignants de l'enseignement technique agricole et des agents d'espaces protégés.

### Madeleine Mutel

est agronome de formation. Elle a été animatrice d'un site Natura 2000, chargée de mettre en œuvre les documents d'objectifs.

## 06. LES COMEDIENS

La conception de la ressource a mobilisé des acteurs de Natura 2000 jouant leur propre rôle. Parmi les élus, Monsieur Christian Brugeron est président de la Communauté de Communes du Valdonnez et président du comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 du Valdonnez. Monsieur Claude Feybesse est maire de la commune de Saint-Etienne du Valdonnez.

Du côté des techniciens, Céline Roux est la chargée de mission du site Natura 2000 et anime la mise en œuvre du document d'objectifs. Dominique Meffray-Daval est chargée de mission Natura 2000 au sein de la Direction Départementale du Territoire de Lozère et accompagne la mise en œuvre du document d'objectifs.

Enfin, l'équipe de l'Aten a fourni des photographies de personnages pour le jeu de rôle simulant l'animation d'une réunion publique sur Natura 2000.

## 07. LES OBJECTIFS DE LA RESSOURCE

L'angle pédagogique de la ressource **Territoire et biodiversité, la gestion des sites Natura 2000** est de préparer à une immersion professionnelle sur un site Natura 2000. Pour définir les objectifs pédagogiques, nous nous sommes appuyés sur les activités professionnelles recensées dans des référentiels métiers reconnus par la profession des gestionnaires d'espaces naturels. La formation propose de se mettre dans la peau d'un(e) chargé(e) de mission Natura 2000. A travers une étude de cas - le site du Valdonnez (48) - l'apprenant découvre ce qu'est une problématique de sites Natura 2000, les missions et les activités du (de la) chargé(e) de missions.

**Les objectifs pédagogiques sont de :**

- s'initier à la culture de Natura 2000 par une acquisition du vocabulaire, de l'organisation de la démarche en Europe et en France, des acteurs concernés et des outils mis à disposition (guides techniques, référentiels, nomenclatures), de la réglementation en vigueur,
- identifier l'articulation entre des enjeux socio-économiques et des enjeux de conservation de la biodiversité d'intérêt communautaire et la place de la concertation dans la gestion d'un site Natura 2000,
- appréhender les différentes étapes de la gestion d'un site.

## 08. LES CHAMPS DISCIPLINAIRES DE LA RESSOURCE

De part les compétences multiples que la gestion d'un site requiert, il est difficile de privilégier un angle ou une discipline. On peut aborder Natura 2000 sous l'angle de la réglementation, de l'écologie des milieux naturels ou du projet territorial mobilisant la participation des acteurs locaux ou de la communication....

Le choix pédagogique a été de privilégier l'étude de cas mobilisant des disciplines transversales : droit et réglementation, projet de territoire et plan de gestion.

**Cette ressource ne traite pas de :**

- l'écologie de la faune des directives Habitats Faune Flore et Oiseaux,
- l'identification des milieux naturels,
- les principes et la méthodologie de la phytosociologie appliquées à Natura 2000 : l'acquisition et la gestion de données relatives aux milieux naturels, la stratégie, les méthodes et techniques d'échantillonnage pour des inventaires ou des protocoles de suivi, la mise en place d'indicateurs d'évaluation d'état de conservation,
- l'utilisation d'outils de géomatique.

## 09. LES PRE-REQUIS POUR UTILISER LA RESSOURCE

**L'apprenant doit avoir des notions d'écologie des écosystèmes et des socio-écosystèmes pour :**

- comprendre et caractériser un milieu naturel et la dynamique des interactions entre les activités humaines et les milieux naturels
- pouvoir dialoguer avec des experts qui ont ces compétences.

## 10. PUBLIC

La ressource pédagogique **Territoire et biodiversité, la gestion des sites Natura 2000** est destinée à des étudiants engagés dans des études des domaines de l'environnement, de l'aménagement et liées à la problématique de biodiversité : agriculture, sylviculture, espaces verts, espaces naturels, ruraux et péri-urbains ....

Elle s'adresse aux étudiants voulant développer des compétences nécessaires à la gestion d'un site Natura 2000 (1753 sites en France). Cette ressource a été conçue en priorité :

- 1/ pour des étudiants inscrits dans des formations qui abordent la gestion des espaces naturels et agricoles. Elle est conseillée pour des licences de niveau 3,
- 2/ pour des personnes en formation continue dans le cadre d'une pratique ou reconversion professionnelle,
- 3/ pour des professionnels de l'environnement et du développement durable souhaitant se former à Natura 2000 : techniciens des bureaux d'études, des collectivités et des services de l'Etat.

Les formations universitaires formant aux métiers de la biodiversité sont répertoriées sur le site :

<http://metiers-biodiversite.fr/> .

## 11. DUREE DE LA FORMATION

Une vingtaine d'heures si tous les exercices sont réalisés. Il est conseillé d'utiliser la ressource dans l'ordre proposé.

## 12. L'ORGANISATION DE LA RESSOURCE

La ressource est conçue pour une utilisation modulable et mixte c'est à dire à la fois en présentiel et ou en distanciel. Techniquement, il est possible d'utiliser intégralement la ressource sur un mode à distance.

La ressource comporte 3 parties et 24 modules au total.

Chaque partie est introduite par un **module-vidéo** qui expose la problématique de la partie. Les **module-cours** sont présentés sous forme de diaporamas sonorisés par les auteurs. Les **modules-exercices** sont de types QCM, jeux de rôle ou production de l'apprenant. Une aire de stockage des exercices est alors prévue pour ce type d'exercices.

Une bibliographie propose des références pour la partie ou les modules.

Les articles du Code de l'environnement relatifs à Natura 2000 et un glossaire sont proposés en consultation permanente.



### 13. SCHEMA GENERAL DE LA RESSOURCE

PARTIE 01



Module VIDEO



Module COURS



Module Exercice

#### UN RESEAU EUROPEEN D'ESPACES NATURELS PROTEGES

**Module 01**  
Le territoire du Valdonnez

**Module 02**  
Natura 2000 en Europe

**Module 03**  
Quizz Natura 2000 en Europe

**Module 04**  
Déclinaison de Natura 2000 par pays

**Module 05**  
Hiérarchiser les enjeux de conservation

**Module 06**  
Le statut de protection des espèces du Valdonnez

**Module 07**  
Description des habitats d'intérêt communautaire

LA MISE EN PLACE DE NATURA 2000 EN FRANCE : LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

**Module 08**  
Le document d'objectifs  
du Valdonnez

**Module 09**  
L'organisation de Natura  
2000 en France

**Module 10**  
Le document d'objectifs

**Module 10**  
Quizz Le document d'objectif

**Module 11**  
Les activités du chargé  
de mission

**Module 12**  
Le diagnostic naturaliste

**Module 13**  
Le diagnostic socio-  
économique (1)

**Module 14**  
Le diagnostic socio-  
économique (2)

**Module 15**  
Méthodologie d'entretien et  
choix des acteurs locaux

**Module 16**  
Méthodologie d'entretien et  
collecte de données

**Module 17**  
Méthodologie d'entretien  
et traitement des données

**Module 18**  
Vocabulaire et démarche  
de concertation

**Module 19**  
Animation d'une réunion  
publique

PARTIE 03 Module VIDEO

Module COURS

Module EXERCICE

## Entre contrats et réglementation

### Module 20

Contrats et réglementation

### Module 21

L'évaluation des incidences

### Module 22

Cas pratique d'une étude d'incidences

### Module 23

Contrats et charte Natura 2000

### Module 24

Les mesures éligibles à un contrat

## 14. OBJECTIFS DES 24 MODULES

Module vidéo

Module cours

Module exercice

### PARTIE 1 : UN RESEAU EUROPEEN D'ESPACES NATURELS PROTEGES

<i>Intitulé du module</i>	<i>Objectifs</i>
<i>Module 1</i> : Le territoire du Valdonnez Durée : 12 min.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Découvrir les enjeux du territoire du Valdonnez</li><li>• Connaître les modalités de recrutement d'un animateur de site</li><li>• Repérer les compétences d'un animateur de site</li></ul>
<i>Module 2</i> : Natura 2000 en Europe Durée : 20 min.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les fondements, la genèse, les étapes de la mise en œuvre du réseau, les points-clés des directives Habitats et Oiseaux</li></ul>
<i>Module 3</i> : Quizz Natura 2000 en Europe	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tester ses connaissances sur Natura 2000 en Europe</li></ul>
<i>Module 4</i> : Déclinaison de Natura 2000 par pays	<ul style="list-style-type: none"><li>• A partir de la webographie, construire des fiches illustrant la déclinaison de Natura 2000 dans les différents pays de l'Union Européenne</li></ul>
<i>Module 5</i> : Hiérarchiser les enjeux de conservation Durée : 16 min.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hiérarchiser les enjeux de conservation pour la gestion</li></ul>
<i>Module 6</i> : Le statut de protection des espèces du Valdonnez	<ul style="list-style-type: none"><li>• A partir des annexes des Directives Oiseaux et Habitats, identifier les statuts de protection des différentes espèces présentes sur le Valdonnez.</li></ul>
<i>Module 7</i> : Utilisation du manuel d'interprétation des habitats	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et connaître les habitats communautaires en utilisant le manuel d'interprétation des habitats européens</li></ul>



## PARTIE 2 : LA MISE EN PLACE DE NATURA 2000 EN FRANCE : LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

<i>Intitulé du module</i>	<i>Objectifs</i>
<i>Module 8</i> : Le document d'objectifs du Valdonnez Durée : 9 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les difficultés pour l'élaboration du document d'objectifs</li> </ul>
<i>Module 9</i> : L'organisation de Natura 2000 en France Durée : 18 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer le cadre juridique et organisationnel de Natura 2000 en France</li> </ul>
<i>Module 10</i> : Le document d'objectifs Durée : 15 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approprier un document d'objectifs, identifier son architecture</li> </ul>
<i>Module 11</i> : Les activités du chargé de mission Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire sa feuille de route pour un poste de chargé de mission Natura 2000</li> </ul>
<i>Module 12</i> : Elaboration d'un cahier des charges de commande de diagnostic naturaliste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer commande à un prestataire</li> </ul>
<i>Module 13</i> : Le diagnostic socio-économique (1) Durée : 12 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le rôle de l'opérateur</li> <li>• Construire sa méthode pour l'élaboration d'un diagnostic socio-économique</li> </ul>
<i>Module 14</i> : Le diagnostic socio-économique (2) Durée : 23 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le rôle de l'opérateur</li> <li>• Construire sa méthode pour l'élaboration d'un diagnostic socio-économique</li> </ul>
<i>Module 15</i> : Conseils pour préparer des entretiens Durée : 17 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer des entretiens semi-directifs avec les acteurs locaux</li> </ul>
<i>Module 16</i> : Conseils pour conduire un entretien Durée : 6 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire des entretiens semi-directifs avec les acteurs locaux</li> </ul>
<i>Module 17</i> : Traitement des données d'entretien Durée : 12 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traiter les données obtenues en entretien semi-directifs</li> </ul>
<i>Module 18</i> : La démarche de concertation Durée : 24 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se sensibiliser à la démarche de concertation</li> </ul>
<i>Module 19</i> : Animation d'une réunion publique sur Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simuler l'animation d'une réunion publique</li> </ul>

## PARTIE 3 : ENTRE CONTRATS ET REGLEMENTATION

*Intitulé du module*

*Objectifs*

*Module 20* : Contrats et réglementation

Durée : 9 min.

Illustration de contractualisation et d'études d'incidences

*Module 21* : L'évaluation des incidences

Durée : 13 min.

Mettre à jour le cadre juridique de l'évaluation des incidences

*Module 22* : Cas pratique d'une étude d'incidence

Analyser une étude d'incidences à partir d'un cas pratique d'un projet de réservoir

Module 23

*Module 23* : Contrats et charte Natura 2000

Durée : 15 min.

Choisir les mesures de gestion financables par contrats, utiliser la charte Natura 2000

### 15. MODE D'EMPLOI DE L'UTILISATION DES MODULES

Les modules sont organisés selon la chronologie de la tâche, c'est à dire dans l'ordre des activités réalisées sur un site Natura 2000. Les 24 modules s'enchaînent par rapport à la progression du projet « gérer un site Natura 2000 ». La ressource peut être utilisée :

- en présentiel par des enseignants qui vont auto-construire leur enseignement,
- en distanciel, par des auto-apprenants étudiants ou autres.

Néanmoins, chaque module étant autonome, l'enseignant ou l'apprenant peut construire des parcours d'apprentissage différenciés en fonction des pré-requis de chacun.

**Mode d'emploi des vidéos** : elles peuvent être visualisées en distanciel et discuté en présentiel ou intégralement en présentiel. Elles introduisent la problématique de la partie.

**Mode d'emploi des cours** : soit l'enseignant utilise le cours ou des parties de cours non sonorisé et peut le compléter par ses commentaires, soit il utilise la version sonorisée. Un auto-apprenant utilisera la version sonorisée.

**Mode d'emploi des exercices** : les corrigés sont fournis dans le paragraphe 16.

## 16. MODE D'EMPLOI ET CORRIGES DES EXERCICES

### EXERCICE DE LA PARTIE 01 Module 4



#### MODULE 4

#### DECLINAISON DE NATURA 2000 PAR PAYS

Contexte	Une webographie de sites internet européens est proposée afin d'illustrer les différentes déclinaisons nationales. Pour la compréhension des applications nationales, il est demandé de construire des fiches par pays
Consigne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aller sur les sites internet des pays</li><li>• Traduire à l'aide des moteurs de traductions proposées</li><li>• Remplir la fiche-type vierge</li><li>• Stocker la fiche dans l'espace de stockage</li></ul>
Modalités de travail collaboratif	Stockage, consultation, forum  Les travaux peuvent être consultés par l'ensemble de la communauté enseignante et apprenante
Accompagnement et tutorat	Pas indispensable
Evaluation / notation	Possible
Durée	Libre
Documents mis à disposition	Adresse des sites internet par pays  Fiche-type vierge à remplir

## FICHE TYPE NATURA 2000 EN EUROPE

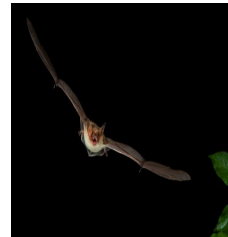
### Exemple

- Nom du pays *France*
- Régions biogéographiques *En France régions Atlantique, Méditerranéenne, Continentale, Alpine*
- Nombre de sites Directives Habitats Faune Flore *1369*
- Nombre de sites Directives Oiseaux *384*
- Surface ou pourcentage *France environ 12%*
- Législation nationale *Code de l'environnement*
- Gestion des sites *Collectivités territoriales*
- Plan de gestion *Documents d'objectifs*
- Système de contrats ou de charte *Contrats et charte Natura 2000*
- Réglementation applicables sur les sites *Pour certains projets et activités , évaluation des incidences*
- Mode de financement *Par l'Etat et des fonds européens (FEADER principalement)*
- Guides/référentiels techniques *Guide d'élaboration des documents d'objectifs*
- Organismes et structures d'accompagnement *Muséum National d'Histoire Naturelle*



## EXERCICE DE LA PARTIE 01 Module 6

MODULE 6	LE STATUT DE PROTECTION DES ESPECES DU VALDONNEZ
Contexte	Cet exercice sur le statut des espèces animales observées sur le Valdonnez vise à identifier les différents degrés de protection que les Directives Oiseaux et Habitat Faune Flore établissent.
Consigne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherchez dans quelles annexes des Directives l'espèce animale est inscrite et quel est le statut de protection qui en découle.</li> <li>• Cochez dans les colonnes « annexe » votre choix et remplir la colonne « statut de protection ».</li> </ul>
Modalités de travail collaboratif	Oui, peut être réalisée en groupe en présentiel
Accompagnement et tutorat	En présentiel
Evaluation / notation	Possible
Durée	2h avec lecture des directives
Documents mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photographie des espèces animales</li> <li>• Directive habitats faune flore et directive oiseaux</li> <li>• Tableau vierge à compléter</li> </ul>
Corrigé-type	oui



Photos : Barbastelle : Philippe Jouve, Chabot et Ecrevisse à pattes blanches : FDAAPPMA48, Grand Murin: Fabien Sane, Grand Rhinolophe : ALEPE, Loutre : Jean-Pierre Malafosse, Murin à oreilles échancrées : Rémi Bigonneau, Petit Murin : C.Robiller, petit Rhinolophe : ALEPE

## CORRIGE Module 6

### Synthèse sous forme de tableau

ESPÈCES	ANNEXE 1 OISEAUX	ANNEXE 2 HABITAT	ANNEXE 4 HABITAT	ANNEXE 5 HABITAT	STATUTS DE PROTECTION
Ecrevisses à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>		Oui		Oui	création d'une Zone de Spéciale de Conservation (ZSC)
Chabot <i>Cottus gobio</i>		Oui			création d'une Zone de Spéciale de Conservation (ZSC)
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>		Oui	Oui		création d'une Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) + protection stricte
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus feruquinum</i>		Oui	Oui		création d'une Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) + protection stricte
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideus</i>		Oui	Oui		création d'une Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) + protection stricte
Petit Murin <i>Myotis blythii</i>		Oui	Oui		création d'une Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) + protection stricte
Barbastelle <i>Barbastella barbastellum</i>		Oui	Oui		création d'une Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) + protection stricte
Genette <i>Genetta genetta</i>					
Bondrée Apivore <i>Pernis apivorus</i>	Oui				création de Zones de Protection Spéciales (ZPS)
Coronelle Lisse <i>Coronella austriaca</i>			Oui		Protection stricte
Alyte Accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>			Oui		Protection stricte

### 1. Les espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

La présence de ces espèces génère la création de Zones de Protection Spéciales. Ces zones nécessitent un entretien et un aménagement conformes aux impératifs écologiques des habitats des espèces d'oiseaux, la restauration et/ou la création de biotopes détruits.

Pour les oiseaux de l'annexe 1, il est interdit :

- de les tuer ou de les capturer intentionnellement,
- de détruire ou d'endommager leurs nids et leurs œufs,
- de ramasser des œufs dans la nature,
- de les perturber notamment durant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la directive,
- de détenir les oiseaux des espèces dont la chasse et la capture ne sont pas permises, de les transporter, les détenir, les mettre en vente vivants ou morts

### 2. Les espèces de l'annexe 2 de la Directive Oiseaux

A : espèces chassables

B : espèces chassables dans certains états-membres (voir tableau)

### 3. Les espèces de l'annexe 3 de la Directive Oiseaux

A : espèces pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente, la mise en vente d'oiseaux vivants ou morts si licitement tués ou capturés ou licitement acquis sont autorisés.

B : espèces pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente, la mise en vente d'oiseaux vivants ou morts sont autorisés mais doivent être limitées.

### 4. Les habitats de l'annexe 1 et les espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats Faune/Flore

Ils justifient la création de Zones Spéciales de Conservation.

### 5. Les espèces animales et végétales de l'annexe 4 de la Directive Habitats Faune/Flore

Ils nécessitent une protection stricte.

*Pour les espèces animales :*

- pas de capture et mise à mort intentionnelle,
- perturbation intentionnelle notamment durant les périodes de reproduction, dépendance, hibernation et migration
- destruction ou ramassage intentionnelle des œufs,
- détérioration ou destruction des sites de reproduction ou aire de repos
- la détention, le transport, le commerce, ou l'échange.

*Pour les espèces végétales :*

- la cueillette, le ramassage, la coupe, le déracinage, la destruction intentionnelle dans l'aire de répartition naturelle,
- la détention, le transport, le commerce, ou l'échange.

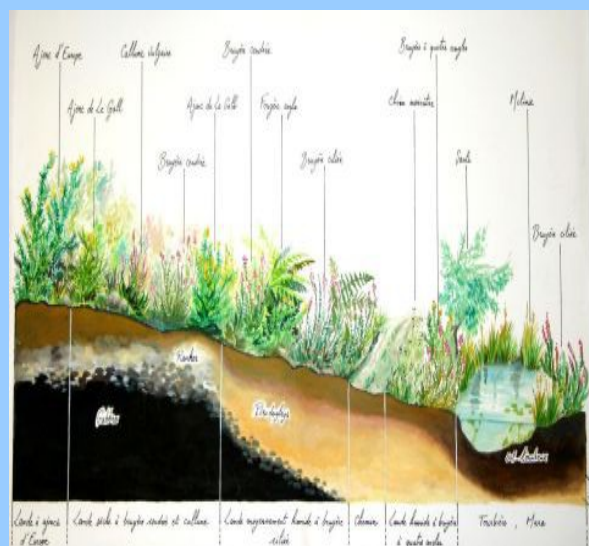
### 6. Les espèces animales et végétales de l'annexe 5 de la Directive Habitats Faune/Flore

Le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion. Par exemple l'écrevisse à pattes blanches est également concernée par des mesures de protection réglementaires relatives à sa pêche : mesures portant sur les conditions de pêche (engins spécifiques : balances, Code rural, art. R. 236-30) ; temps 19/51 de pêche limité à dix jours maximum par an (Code rural, art. R. 236-11), taille limite de capture de 9 cm (décret n°94-978 du 10 novembre 1994). La pêche de l'espèce est interdite dans certains départements.

## MODULE 7

UTILISATION DU MANUEL  
D'INTERPRETATION DES HABITATS

## Contexte



La directive "Habitat" liste à l'Annexe I l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire. Dès 1992, il est apparu nécessaire d'élaborer un document, validé scientifiquement et faisant référence, permettant de présenter les caractéristiques de chacun des habitats d'intérêt communautaire. Un premier manuel d'interprétation dénommé "version EUR 12" a été édité en 1995. Plusieurs versions se sont succédées en fonction de l'adhésion de nouveaux pays à l'Union Européenne (version EUR 15 puis EUR 27 en 2007 en version anglaise uniquement) et tenant compte des amendements générés par les nouvelles zones biogéographiques prises en compte. La structuration de ces différentes versions est toutefois identique. Elle est basée sur une liste de fiches descriptives, permettant une définition scientifique claire et opérationnelle de chaque habitat, en utilisant des éléments descriptifs pragmatiques (Ex : espèces végétales caractéristiques, facteurs abiotiques, origine de la formation) et tenant compte des sous-types d'habitat (variétés régionales). Les habitats d'intérêt communautaire proches sont regroupés par grands types d'habitats (Ex : habitats d'eau douce) permettant une recherche facilitée dans le manuel.

## Consigne

A partir de l'exemple de l'habitat intitulé « tourbières basses alcalines », expliquez à quoi correspond chacune des rubriques .

## Modalités de travail collaboratif

En présentiel, peut être réalisé en groupe

## Accompagnement et tutorat

oui enseignant en présentiel

## Evaluation / notation

non

## Durée

45 minutes

## Documents mis à disposition

- Manuel d'interprétation des habitats EUR 15 (version Française)
- Manuel d'interprétation des habitats EUR 27 (version anglaise)
- Fiche habitat « tourbières basses alcalines »

## Corrigé-type

Page 9 du Manuel d'interprétation des habitats



## EXERCICE DE LA PARTIE 02 Module 11

MODULE 11	LES ACTIVITES D'UN CHARGE DE MISSION NATURA 2000
Contexte	Dans la vidéo, l'animatrice Natura 2000 présente les compétences nécessaires, d'après son expérience, pour un poste de chargé de mission Natura 2000. Afin d'approfondir et de mieux connaître les activités d'un chargé de mission, cet exercice vise à organiser les activités du chargé de mission
Consigne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Imaginez que vous êtes recruté comme chargé de mission. Construisez la feuille de route de votre mission. Qu'allez- vous faire en direct ? Qu'allez- vous sous-traiter parmi les activités proposées</li></ul>
Modalités de travail collaboratif	non
Accompagnement et tutorat	Peut être réalisé en présentiel avec un enseignant avec un tableau et des post-it ou en distanciel
Evaluation / notation	non
Durée	30 minutes
Documents mis à disposition	non
Corrigé-type	oui contenu indicatif



Aménagement sur une zone humide  
Photo ATEN

**CORRIGE INDICATIF Module 11**

ACTIVITES REALISEES PAR LA STRUCTURE	ACTIVITES SOUS TRAITEES EN TOUT OU PARTIE AVEC UN PRESTATAIRE
<p>Préparer et animer les réunions des comités de pilotage et des groupes de travail.</p> <p>Assister le comité de pilotage sur le plan administratif.</p> <p>Identification des objectifs de développement durable avec les groupes de travail, proposition au comité de pilotage.</p> <p>Définition des modalités de gestion avec des groupes de travail, proposition au comité de pilotage.</p> <p>Rédaction des fiches-actions.</p> <p>Rédaction de la charte avec les groupes de travail, proposition au comité de pilotage</p> <p>Description des itinéraires techniques et économiques pour les milieux forestiers et agricoles, cahier des charges des mesures de gestion ou des travaux dont ceux des contrats</p> <p>Conseil auprès maîtres d'ouvrages pour les études d'évaluations des incidences.</p> <p>Veille des politiques publiques et des projets de territoires.</p> <p>Rédiger les documents d'étape sur l'avancement du travail et le bilan annuel ou pluriannuelle des réalisations, conformément au cahier des charges fixé par l'Etat.</p> <p>Réactualisation du document d'objectifs.</p> <p>Suivi de l'évolution de l'état de conservation.</p>	<p>Réalisation d'inventaires floristiques, identification et cartographie d'habitats sur le terrain et estimation de la surface.</p> <p>Préparation des campagnes de terrain et définition du plan d'échantillonnage.</p> <p>Définir les protocoles de suivi pour l'état de conservation des habitats et des espèces avec les groupes de travail</p> <p>Pré-identification des espèces indicatrice du bon état de conservation.</p> <p>Identification des groupements végétaux au niveau de l'association phyto-sociologique.</p> <p>Réalisation de relevés phytosociologiques et floristiques</p> <p align="center">Analyse du résultat</p> <p>Inventaire des espèces animales et cartographie des habitats d'espèces.</p> <p>Réalisation du diagnostic socio-économique : collectes de données, entretien avec les acteurs locaux.</p>

**EXERCICE DE LA PARTIE 02 Module 12**  
**Cahier des charges de commande d'un diagnostic naturaliste**

<b>Contexte</b>	Dans le cadre de l'élaboration ou la révision d'un document d'objectifs, des inventaires de l'existant et des suivis sont réalisés
<b>Consigne</b>	Passer commande à un prestataire d'un inventaire naturaliste Compléter les rubriques du cahier des charges destiné à un prestataire Stocker la fiche dans l'espace de stockage
<b>Modalités de travail collaboratif</b>	Stockage et consultation
<b>Accompagnement et tutorat</b>	Oui par l'enseignant
<b>Evaluation/notation</b>	oui
<b>Durée</b>	libre
<b>Documents mis à disposition</b>	Trame avec des rubriques à compléter
<b>Corrigé-type</b>	oui

## CAHIER DES CHARGES COMMANDE D'UN DIAGNOSTIC NATURALISTE

Ce document cadre les éléments que vous demanderez au prestataire. Sachez que si vous êtes un commanditaire public, vous êtes sous la réglementation des marchés publics qui instaure des règles de publicité et de mise en concurrence.

### Phase 1 : Inventaire

#### A. Périmètre du diagnostic

Vous devez vous interroger sur les limites spatiales de l'étude. Sur quel périmètre va porter le diagnostic et sur quelles zones seront menées les inventaires ? Différents périmètres sont à prendre en compte :

Le périmètres officiel du site	Statut du périmètre : PSIC (périmètre transmis à l'Europe) , SIC (périmètre validé par l'Europe), ZPS (décret ministériel) ou ZSC (décret ministériel)
Périmètre d'étude	Zone à étudier lors des inventaires, comprenant à minima le périmètre officiel. Au delà des limites officielles, les inventaires peuvent être étendus dans un souci de cohérence écologique en tenant compte de la continuité des espèces ou des habitats dans le voisinage immédiat du site et du fonctionnement des écosystèmes. A définir avec les services de l'Etat lors des réunions préalables au 1 <sup>er</sup> Copil.

#### B. Quel est l'objet des inventaires

A priori, les inventaires portent sur les espèces et les habitats naturels ou les oiseaux listés au Formulaire Standard de Données (FSD). Toutefois, ils sont souvent incomplet, comme le FSD initial du site du Valdonnez. Il est utile d'élargir la prospection à l'ensemble des :

- habitats naturels de **l'annexe 1 de la DH**
- espèces de **l'annexe 2 de la DH**
- oiseaux de **l'annexe 1 de la DO**

#### C. Méthodologie de la collecte des données naturalistes

Cette phase caractérise l'état écologique du site à un moment donné, c'est un état des lieux à un instant T qui sert d'état de référence pour mesurer ensuite l'évolution du site, notamment à l'issue de la 1<sup>ère</sup> période de mise en œuvre du Docob.

## C.1 Données existantes

Avant de lancer vos études, préalablement, vous aurez :

- Identifié et parcouru la bibliographie : articles scientifiques, monographies, référentiels sur les habitats et les espèces, plans de gestion antérieurs, études. Votre collecte des études existantes identifie les données manquantes ou trop anciennes.
- Consulté des associations locales de protection de la nature, d'experts naturalistes locaux. Il est conseillé d'établir des conventions pour la mise à disposition des données qui permettent de les exploiter en citant l'organisme.

Vous définissez ensuite un programme d'acquisition de données. Selon la surface du site ou et le nombre d'habitats ou d'espèces, des choix sont à opérer quant aux secteurs à inventorier.

## C.2 La production de nouvelles données : la méthodologie

### *Pour les habitats naturels*

- Préparation de terrain : pré-cartographie par interprétation de l'existant, la photo-interprétation, l'emploi de Corine Land Cover, IFN et autres inventaires.
- Prospection de terrain sur les périodes les plus propices pour l'identification des espèces végétales.
- Caractérisation à l'aide des référentiels : Cahiers d'habitats, EUR 27, typologie Corine Biotope, Prodrome des végétations de France.
- Caractérisation grâce à des relevés phyto-sociologiques : 3 relevés minimums sur des faciès jugés homogènes sur les plans écologiques et floristiques.
- Vérification de la caractérisation avec le Conservatoire Botanique National local.

### *Pour les espèces*

- Préparation du terrain : prospections planifiées en fonction des données existantes :
  - inventaire complet de la zone d'étude,
  - retour sur d'anciennes données,
  - identification des secteurs à enjeux et des secteurs les moins prospectés,
  - identification des secteurs à prospecter en fonction de la cartographie ou pré-cartographie des habitats naturels,
  - pré-identification des habitats naturels "utilisés" par les espèces (aires de nidification, zone d'alimentation, reposoir...) en fonction des connaissances écologiques des espèces ciblées.
- Inventaire de terrain en fonction des méthodologies définies par les experts naturalistes :
  - observation d'individus, comptages ou recherche d'indices.
- Caractérisation des populations d'espèces :
  - estimation de la taille de la population,
  - définition de l'importance de la population locale par rapport à la population régionale, nationale ou de l'aire biogéographique,
  - distribution de la population,
  - identification de l'habitat de l'espèce pour les espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 DH et annexe 1 DO),
  - identification des facteurs affectant l'état de conservation de la population et de son habitat,
- Niveau de précision de la cartographie des données
  - présentation des données de présence / absence
  - divulgation des données en fonction de la sensibilité de l'espèce (ex: Ecrevisse à pattes blanches)

- Cartographie des habitats d'espèces (pour la gestion des habitats d'espèces) / différents scénarios
  - habitats de chasse et/ou de reproduction et/ou d'alimentation pour les espèces animales
  - habitats **avérés** (observation de l'espèce) et habitats **potentiels** (présence de l'habitat de l'espèce sans observation de l'espèce sur ce dernier)
  - habitats **favorables** (regroupe les zones où l'espèce a été observée et celles qui sont propices à la présence de l'espèce), les habitats **peu favorables** (habitats qui ne regroupent pas toutes les qualités nécessaires à l'accueil de l'espèce), **défavorables**
- Confrontation des données avec les experts locaux

## D. La restitution des données : sous quelle forme ?

Les méthodes utilisées doivent être décrites : itinéraires, transects, quadrats, points d'écoute, placettes, photographies, techniques d'échantillonnage, échelle de travail et de cartographie, nombre et dates de visites, de relevés effectués sur le terrain.

Les données seront essentiellement rendues sous forme de cartes, de tableaux ou de fiches.

- cartographie : n'oubliez pas de mentionner le niveau de précision attendue en fonction de la surface, du budget et des enjeux. La liste des cartes à produire figure dans le **Guide Synthétique pour l'élaboration des documents d'objectifs**, Luc Terraz, cahiers techniques Aten
- fiches : précisez les rubriques
  - nom de l'habitat
  - illustration de l'habitat
  - statut communautaire
  - typologie : EUR27, CORINE Biotope
  - description générale de l'habitat
  - état de l'habitat sur le site
  - gestion de l'habitat
  - annexes : bibliographie relative à l'habitat, renvois sur carte et documents caractérisant l'habitat.



## Phase 2 Le diagnostic écologique : analyse écologique et fonctionnelle

Sur la base des données collectées, l'analyse écologique porte sur les points suivants :

- estimation de la taille ou de la superficie actuelle des espèces et des habitats d'intérêts communautaires
- tendance et évolution de la richesse biologique au cours des dernières décennies
- fonctionnalité écologique
- état de conservation des habitats et des espèces

### • La fonctionnalité écologique d'une zone d'étude

- importance du site par rapport aux autres sites du réseau Natura 2000
- place du site par rapport aux autres stations d'habitats et d'espèces d'enjeux à l'échelle régionale
- connectivité entre habitats et entre milieux

### • Les relations habitats – espèces

Fournir des informations sur :

- l'importance biologique des habitats pour les espèces (habitat principal, secondaire, fréquenté, potentiel...)
- la fonctionnalité de l'habitat : reproduction, alimentation, stationnement et refuge, corridors et déplacement, toutes fonctions confondues.
- la fonctionnalité écologique d'une zone d'étude – définition du périmètre du site et proposition d'extension

### • L'état de conservation

Vérifiez que le prestataire connaisse les nouvelles méthodes en cours de développement (MNHN, ONF, RNF, voire des CEN à l'échelle régionale). Exemple du CEN LR en Lozère basé sur la composition de l'habitat, la structure de l'habitat et les dégradations visibles.

#### *Etat de conservation national*

Il permet de définir l'urgence, la priorité d'action sur les habitats naturels et espèces d'Intérêts Communautaires jugés dans un état défavorable.

*Etat de conservation à l'échelle du site est à déterminer par les naturalistes.*

Les critères d'évaluation de l'état de conservation selon le FSD sont :

Habitats naturels	Espèces
i) degré de conservation de la <b>structure</b>	i) degré de conservation des <b>caractéristiques de l'habitat</b> importants
ii) degré de conservation des <b>fonctions</b>	ii) possibilités de <b>restauration</b>
ii) possibilité de <b>restauration</b> .	

L'état de conservation d'un habitat est considéré comme favorable lorsque :

- son **aire de répartition** ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la **structure** et les **fonctions** spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'**état de conservation des espèces** qui lui sont typiques est favorable.

L'état de conservation d'une espèce est considéré comme favorable lorsque :

- les données relatives à la **dynamique de la population** de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'**aire de répartition naturelle** de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un **habitat** suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

#### • La hiérarchisation des enjeux de conservation

Se référer au cours sur les enjeux de conservation

- prendre en compte les méthodes régionales existantes
- autres méthodes qualitatives ou quantitatives avec divers critères (le statut de l'habitat ou l'espèce, la présence d'espèces rares, la rareté de l'espèce, l'isolement, l'amplitude écologique...)
  - qu'est ce qu'un enjeu de conservation (enjeux écologiques) ?
  - pourquoi hiérarchiser les enjeux de conservation ?

#### La révision du FSD

En fonction des résultats des inventaires - découverte d'espèces ou d'habitat non inscrits au FSD, disparition d'espèces ou d'habitats - une réactualisation du FSD est nécessaire sur la base de données vérifiées et fiables. Le prestataire peut proposer :

- d'ajouter les habitats naturels et les espèces découverts au cours de l'élaboration du Docob. Le Copil devra valider par la suite cette proposition.
- retirer des habitats naturels et des espèces inscrits au FSD non observés sur le site depuis de très nombreuses années, sur validation du Copil.

#### Le périmètre du site : proposition d'ajustement et d'extension

Les inventaires peuvent révéler un périmètre qui n'est pas en adéquation avec la présence d'habitat ou d'espèces d'intérêts communautaires. Il est nécessaire de le modifier en raison de présence d'habitats naturels/d'espèces ou de fonctionnalité écologique. On distingue alors une proposition de réajustement du périmètre et une proposition d'extension du périmètre.

Projet d'extension post-Docob	Une extension concerne une vaste superficie et/ou de nouvelles collectivités. De nouvelles consultations des communes sont nécessaires. La proposition est fondée sur une justification scientifique de la présence d'un enjeu Natura 2000 sur le secteur hors site ou <i>in situ</i> , selon les inventaires écologiques menés dans le cadre du Docob.
-------------------------------	---

#### QUIZZ

**Les populations d'Ecrevisse à pattes blanches sont en dehors du périmètre officiel, or c'est une espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitat. Faut-il intégrer leur localisation dans le périmètre d'étude ?**

Oui car le périmètre peut évoluer. Si vous suspectez la présence d'un habitat d'Intérêts Communautaires hors site, vous pouvez demander un avenant pour réaliser un complément d'inventaire. Si l'avenant est impossible, on peut inscrire dans le Docob un complément d'inventaire, qui sera soumis au Copil pour accord.

**Le CSRPN (Conseil Supérieur Régional de la Protection de la Nature) mentionne la probabilité de présence sur le site d'étude d'espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux : l'alouette lulu, l'engoulevent d'Europe, la bondrée apivore. Faut-il faire un inventaire de ces espèces ?**

Des inventaires sur d'autres espèces qui vous semblent pertinentes sont possibles surtout si elles sont inscrites sur une annexe de la directive Oiseaux (en fonction du financement) : espèces locales ayant un statut de protection, problématique d'espèces invasives comme sur le Valdonnez avec l'Ecrevisse signal.

## EXERCICE DE LA PARTIE 02 Module 19

MODULE 19	ANIMATION D'UNE REUNION PUBLIQUE SUR NATURA 2000
Contexte	<p>Le chargé de mission est rapidement confronté à des questions émanant des habitants du territoire. Cet exercice vise à simuler une réunion d'information avec les habitants et se compose de 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• quizz pour la préparation de la réunion</li><li>• questions/ réponses avec les habitants</li><li>• conclusion : sujets sensibles, attitudes à adopter</li></ul>
Consigne	<p>Votre responsable vous demande d'organiser la première réunion d'information publique destinée aux habitants Préparez la réunion en répondant au quizz. Lorsque la réunion démarre et que les habitants vous interrogent sur Natura 2000, prenez quelques minutes de réflexion pour formuler une réponse. Consulter les pistes de réponses après avoir débattu (en présentiel)</p>
Modalités de travail collaboratif	oui en présentiel
Accompagnement et tutorat	oui enseignant
Evaluation / notation	possible
Durée	libre
Documents mis à disposition	non
Corrigé-type	oui

**Q.1 Qui va vous assister ?**

- Personne, je suis seule dans la structure
- Elu(e) chargé de l'environnement
- Elu(e)s de conseil municipal
- Techniciens de chambre d'agriculture, de fédération départementale de pêche ou de chasse, de l'ONF, du CRPF...
- DREAL, DDT
- Associations : chasse, naturaliste, loisirs....
- Autres...

**Réponse**

Vous devez être accompagné de la cellule d'animation que vous aurez au préalable constituée : élus, représentant des services de l'Etat, techniciens des organismes présents sur le site. N'oubliez pas de prévoir la fonction de secrétariat.

**Q.2 Quel est l'objectif pour vous de cette réunion ?**

- Rassurer les acteurs locaux pour les inciter à s'engager dans les groupes de travail
- Expliquer le B.A.BA de Natura 2000
- Proposer les mesures de gestion
- Montrer la richesse patrimoniale du site
- Eviter tout conflit

**Réponse**

Le B.A.BA de Natura 2000 est en effet à aborder mais la réunion n'est pas un cours sur Natura 2000 et attention, vous ne savez pas à quel public vous avez affaire. Restez dans les grandes lignes et bannissez absolument le jargon. Remplacez les termes techniques par des mots connus par tous. Et surtout soyez court, environ 15 minutes.

Proposer des mesures de gestion est prématuré à ce stade de la démarche. Donnez juste quelques exemples de ce qu'est une mesure de gestion, par des illustrations.

Montrer la richesse patrimoniale du site vise à fédérer et favoriser un sentiment de fierté et de valeur commune.

L'évitement de conflit n'est pas toujours la stratégie la plus efficace. Il est plus sain que chacun vide son sac et ne se sente pas exclu de la démarche. L'objectif principal est de démarrer une démarche qui va durer, il faut donc donner envie de s'impliquer.

**Q.3 Qu'allez-vous mettre à l'ordre du jour ?**

- un historique de Natura 2000
- la présentation des habitats naturels et des espèces du site
- la méthode de travail de l'élaboration des documents d'objectifs
- une séquence de questions/réponses
- un débat sur la faisabilité de la chasse sur les sites Natura 2000

**Réponse**

L'historique de Natura 2000 n'intéresse pas forcément tout le monde. Soyez très bref et explicitez plutôt le contexte. La présentation des habitats ne doit pas être trop technique.

La méthode de travail est fondamentale : qu'est-ce qu'on va faire ensemble et comment ? Expliquer ce que vous attendez d'eux, avec qui vous allez travailler, le calendrier et les étapes, le financement de la gestion.

Un débat sur tel ou tel sujet n'est pas le lieu. Si les conversations dérapent, proposez de discuter autour d'un verre en fin de réunion.

#### Q.4 La réunion commence. Comment allez-vous l'introduire ?

- tout le monde se connaît, ce n'est pas nécessaire, entrons dans le vif du sujet
- présentation de ma mission
- tour de table
- objectif de la réunion
- ordre du jour
- validation de cet ordre du jour
- heure de clôture et règles de bienséance

#### Réponse

Tous ces points sont à présenter. La présentation de vos missions et fonctions est très importante et doit être claire pour tous. Tour de table si < 50 personnes.

#### Q.5 "Je suis chargé(e) par la collectivité d'animer le site Natura 2000 signifie"

- je suis un expert des habitats et des espèces présents sur le site
- je suis le garant de la conservation du site
- je suis le porte-parole des agriculteurs car ils sont majoritaires
- je suis votre interlocuteur privilégié en matière d'environnement

#### Réponse

L'expertise naturaliste est un plus mais ce n'est pas la fonction essentielle du chargé de mission.

Il a une fonction d'animation en faisant le relais entre les acteurs locaux et les élus.

Il a une fonction d'expertise entre les acteurs locaux et les techniciens des différents organismes qui interviennent sur le site et une fonction de gestion de projet entre les élus et les techniciens.

Il est garant du bon fonctionnement du projet mais la conservation du site est une lourde responsabilité ! Il vaut mieux la faire partager par l'ensemble des acteurs en utilisant des arguments fédérateurs.

Être porte-parole d'un groupe ou d'intérêt discrédite la démarche. Privilégier là aussi l'intérêt général.

#### Q.6 La réunion va se terminer. Par quoi conclure ?

- rappel des principaux points : calendrier, messages-clés
- organisation des groupes de travail : propositions de thèmes et de dates
- remerciements et invitation à boire un verre
- rien, il est trop tard et chacun est pressé de rentrer

#### Réponse

Développer la convivialité est essentielle et le chargé de mission doit la cultiver.



**Je suis chasseur et comme 35 % de la Lozère sont classés Natura 2000, je m'inquiète de la pérennité de cette activité qui, je vous le rappelle concerne 10 % de la population. Le ministère nous a menti en nous racontant que la chasse n'allait pas être restreinte, d'ailleurs son caractère non perturbant ne figure plus au code de l'environnement. On nous enfume ou quoi !**

### Réponse

Effectivement, le code de l'environnement mentionnait que « la pêche, les activités aquacoles, la chasse et autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets ». Cette disposition a été supprimée suite à un contentieux avec la Commission Européenne. La cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a condamné la France pour manquement à la directive 92/43/CEE. Dans un arrêt du jeudi 4 mars 2010, la Cour de Justice de l'Union Européenne donne raison à la Commission européenne qui reproche que le Code de l'Environnement précise dans son article L. 414-1 que la chasse et la pêche ne sont pas des activités perturbantes. L'arrêt de la Cour critique le fait que la France considère la chasse et la pêche comme des activités non perturbantes « de manière générale ». Cette formulation laisse supposer que la France pourra éviter l'interdiction des activités cynégétiques et halieutiques dans les zones Natura 2000 en étant plus « précise » dans la rédaction de sa législation. Par conséquent, ces dispositions ont été supprimées. Cela ne veut pas dire que les activités de chasse seront proscrites. Tout d'abord, il faut dans le cadre du diagnostic socio-économique décrire l'activité cynégétique et analyser ensuite son impact. Si des mesures doivent être prises, elles le seront à l'issue de groupes de travail, avec une validation des acteurs concernées.



Habitant 2

**Je suis le président du club d'escalade. J'ai entendu dire que les secteurs de grimpe seront réduits.**

### Réponse

Il n'est pas question de fermer des secteurs d'escalades existants. Par contre, nous avons l'intention de vous associer à la rédaction de la charte afin de diffuser les bonnes pratiques aux usagers du club





**L'utilisation de produits phytosanitaires sera-t-elle autorisée sur les sites Natura 2000 ?**

**Réponse**

Je vous invite à participer au groupe de travail où nous aborderons la question de la fertilisation des sols. Il faut savoir que les pelouses d'intérêts communautaires se développent sur des sols dits « oligotrophes », c'est-à-dire pauvres en éléments nutritifs. La fertilisation enrichit le sol, avec pour conséquence une disparition des espèces adaptées aux sols pauvres au profit d'espèces banales sans intérêt patrimonial. L'absence totale de fertilisation est bien sur une mesure favorable au maintien de la richesse en espèces des pelouses mais si elle est trop contraignante nous en discuterons.

**Si j'ai bien compris, il n'y a pas d'interdiction particulière, or toutes mes parcelles sont concernées. C'est quoi les contrats Natura 2000 ? Est-ce que je vais être obligé de passer un contrat ?**

**Réponse**

Non, passer un contrat relève de l'initiative de chacun. Si vous êtes intéressé, nous vous accompagnerons dans le montage.



Habitant 4

**Je pêche depuis 40 ans dans le Bramont. Il reste des Ecrevisses à pattes blanches mais elles ne sont pas incluses dans le périmètre. Est-ce normal et que va-t-il se passer ?**

**Réponse**

Effectivement, le périmètre initial n'a pas intégré ce secteur par ignorance de cette population. Les inventaires du Parc National ont montré la présence d'écrevisses et nous avons fait une demande auprès du ministère pour que le périmètre soit étendu. La procédure est un peu longue, pour l'instant donc, la préservation des populations d'écrevisse n'est pas prioritaire.

**J'ai pas fini, en 20 ans les grenouilles ont quasiment disparu et je n'ai pas entendu dire qu'elles étaient des espèces d'intérêt communautaires, donc vous n'allez rien faire ! A quoi ça rime !**

**Réponse**

En effet, les grenouilles ne sont pas des espèces d'intérêt communautaire. Elles ne sont pas prises en compte directement. Néanmoins, leurs milieux naturels, comme les zones humides et les tourbières sont identifiées et pourront faire l'objet de mesures de gestion.



**Je suis apicultrice. Est-ce que je pourrai mettre le label Natura 2000 sur mes produits ?**

**Réponse**

L'usage du logo n'est pas réglementé mais une charte des bonnes conditions de son utilisation est en cours de rédaction, pour être utilisée à bon escient pour des activités qui ne sont pas contraires à Natura 2000.



Habitant 6

**Mon voisin a défriché complètement une prairie d'orchidées. Tout le monde le sait, personne n'a rien dit. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune sanction ? Et moi, la DDT me demande une étude d'incidences construire un réservoir de stockage d'eau.**

**Réponse**

Le chargé de mission n'a pas de fonction de police de la nature. Nous ne cherchons pas à faire du tout répressif. Nous allons accentuer l'information pour que les propriétaires de parcelles remarquables le sachent, fassent attention et que ceux qui ont un projet nous contactent pour savoir si oui ou non ils doivent fournir une étude d'incidences.

**Alors pourquoi dont-on faire une étude d'incidences puisque le site du Valdonnez n'a pas encore d'arrêté de désignation ? Qu'est-ce qu'ils fabriquent à Bruxelles c'est bien eux qui doivent classer les sites non ?**

### Réponse

Non, les sites ne sont pas classés ni gérés par l'Europe mais par les Etats-membres, au nom du principe de subsidiarité. Cela peut être délégué à différentes agences nationales ou, dans le cas des États fédéraux, aux régions. Une fois les listes de sites d'importance communautaire adoptées, il appartient aux États membres de désigner tous ces sites comme Zones Spéciales de Conservation le plus rapidement possible et dans un délai maximal de six ans. Les Etats ont une obligation de résultats, les moyens pour y parvenir sont laissés à leur appréciation. Pour le Valdonnez, comme nous sommes dans une procédure d'élargissement de périmètre, l'arrêté ministériel de désignation ne peut pas être adopté tout de suite.



Habitant 7

**Avec Natura 2000, on m'a dit que les dates de fauche des prairies allaient être imposées ! C'est une perte sèche de revenu que vous proposez là !**

### Réponse

Il n'y aura pas de dates imposées mais une fauche différée de 15 jours favorise la floraison et la fructification des orchidées. L'engagement de retarder les dates de fauche relève de la charte que nous rédigerons. Si vous la signez, vous bénéficierez d'une exonération fiscale sur la taxe foncière sur le non-bâti. Encore une fois ce n'est pas obligatoire.



Habitant 8

**Suite à un accident, l'ONF va procéder à des aménagements pour l'accueil des touristes qui visitent les sources pétrifiantes. Je croyais que Natura 2000 visait à préserver les milieux naturels et non à attirer les foules. C'est n'importe quoi !**

### Réponse

Il est vrai que la source pétrifiante est à l'origine de la sélection du périmètre. Comme vous l'avez dit il n'y a pas que les naturalistes qui ont perçu son caractère exceptionnel d'un point de vue écologique mais aussi les touristes et les visiteurs. Il faudra donc trouver un compromis entre sécurité et préservation.

**La réunion est terminée, globalement, en tant qu'animateur, quelles sont d'après vous les attitudes à bannir ?**

**Réponse**

- le jugement : ne jamais se poser en juge au risque de perdre la confiance des acteurs
- la dénonciation : en cas d'atteinte au Code de l'Environnement, votre conscience est confrontée à un dilemme. Les services de l'Etat attendent de l'animateur qu'il les informe de ce qui se passe sur le terrain mais votre crédit risque d'être altéré auprès des acteurs locaux. Voir la réglementation sur la responsabilité environnementale.
- le parti pris : l'animateur n'a pas intérêt à prendre partie. Il doit afficher une neutralité même s'il est parfois difficile de retenir ses convictions, ses valeurs ou son affect. Cette neutralité est une stratégie pour faciliter le dialogue et la recherche de solutions. Cela n'empêche pas que l'objectif, le cap de sa mission est la conservation d'un site.

**Comment asseoir sa légitimité ?**

- répondre aux questions rapidement, précisément et proscrire absolument le prétexte d'être débordé
- renforcer la participation d'une partie si vous estimez qu'elle est lésée, rester neutre et faciliter le dialogue
- être réactif en cas de problème pour ne pas laisser envenimer les situations

---

MODULE DE LA PARTIE 03 Module 22

---

MODULE 22	CAS PRATIQUE D'UNE ETUDE D'INCIDENCES
Contexte	Analyse d'une étude d'incidences sous forme de questions réponses
Consigne	Prendre connaissance et analyser l'étude d'incidences, répondre aux questions
Modalités de travail collaboratif	non
Accompagnement et tutorat	oui enseignant
Evaluation / notation	oui
Durée	libre
Documents mis à disposition	Cas pratique : étude d'incidences d'un projet de réservoir
Corrigé-type	oui

**Q. Quelle est la problématique et les enjeux environnementaux du projet**

**Réponse**

Eau et biodiversité

**Q. D'après la nature du projet, faut-il réaliser une étude d'incidences ?**

**Réponse**

Oui.

Voir article R. 414-19 du Code de l'Environnement :

I.-La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante :

3° Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 , soit à l'article R122- 8 du Code de l'Environnement

La procédure de l'étude d'impact est applicable quel que soit le coût de leur réalisation, aux aménagements, ouvrages et travaux définis ci-après :

7° Réservoirs de stockage d'eau autres que les réservoirs enterrés ou semi-enterrés.

La construction d'un réservoir d'eau rentre dans cette catégorie

**Q. Le projet est- il susceptible d'avoir une incidence ?**

**Réponse**

Oui.

Le principal impact est la destruction de pelouses calcaires



**Q. Classer les différents impacts du projet dans les catégories suivantes :**

1. destruction de 1500 m<sup>2</sup> de pelouses sèches calcaires pour la réserve
2. destruction de 5200 m<sup>2</sup> pour les abreuvoirs et les canalisations
3. création d'un habitat humide par l'aire de stockage à ciel ouvert
4. multiplication de points d'eau pour abreuvement des animaux et de la faune sauvage
5. déversoir de sécurité ou de crue dans une haie à proximité du réservoir
6. maintien de l'ouverture des milieux par une utilisation pastorale
7. diminution de passage d'engins pour alimenter les troupeaux en eaux
8. dérangement de la faune pendant les travaux (non mentionné) dans l'étude réservoir DFCI

Catégories d'impacts :

- A. effets directs négatifs
- B. effets directs positifs
- C. effets indirects négatifs
- D. effets indirects positifs
- E. effets temporaires
- F. effets cumulés

**Réponse**

- 1 A
- 2 A
- 3 D
- 4 D
- 5 E
- 6 D
- 7 D

**Q. Faut-il poursuivre l'étude et fournir une évaluation approfondie ?**

**Réponse**

Oui.

Lorsque sont caractérisés un ou plusieurs effets significatifs, certains ou probables, sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation doit intégrer des mesures de correction (déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives...) pour supprimer ou atténuer lesdits effets : mesures d'atténuation, de réduction et de suppression des incidences.

**Q. Le terme mesures compensatoires est-il approprié dans le paragraphe précédent ?**

**Réponse**

Non.

Les mesures proposées sont des mesures de réduction ou d'atténuation des incidences. La description du projet a caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur le site Natura 2000. L'évaluation doit intégrer des mesures de correction (déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer lesdits effets.

Une procédure dérogatoire est prévue, permettant d'autoriser certains projets impactants, dès lors qu'il n'existe pas de solution alternative et que ces projets répondent bien à des "raisons impérieuses d'intérêt public majeur". Des mesures compensatoires ne peuvent être proposées que lorsque le projet a un intérêt public majeur et les mesures compensatoires sont validées par l'autorité décisionnaire. Dans ce cas, le dossier d'évaluation des incidences est complété par :

- la description détaillée des raisons pour lesquelles les solutions alternatives ne peuvent être mises en œuvre (bilan avantages-inconvénients)
- la justification de l'intérêt public majeur
- la description précise des mesures compensant les incidences négatives de l'activité, l'estimation de leur coût et les modalités de leur financement.

**Q. Quelles sont les modifications apportés au projet par les mesures de réduction d'impacts ?**

**Réponse**

pour la réserve :

- localisation de la réserve d'eau
- tracé du réseau de distribution des points d'eau
- aménagement paysager de la partie submergée du réservoir
- aménagement des abords de la retenue

pour les abreuvoirs et les canalisations :

- utilisation de chemin de sentiers et chemins existants

globalement, une diminution de la surface d'habitats pelouses détruites.

**Q. L'étude vous paraît-elle complète ?**

**Réponse**

Non : des éléments sur le déroulement des travaux auraient du être apportés : durée des travaux, périodes des travaux, tracés des engins utilisés, budget, bruit ou nuisance sonore, impact sur la faune, modalités de contrôle pendant les travaux, suivi de l'habitat après travaux...

**Q. Quelle conclusion est apportée au final ?**

1 : aucune incidence = le projet peut se réaliser

2 : incidences non significatives = le projet peut se réaliser, mais il est prévu des mesures d'accompagnement pour limiter ces incidences résiduelles

3 : incidences significatives = le projet ne peut pas se réaliser, sauf à entrer dans le cas exceptionnel de la procédure dérogatoire de l'article 6.4 de la directive « Habitats » : le projet devra alors répondre à de strictes raisons impératives d'intérêt public majeur et être assorti de mesures compensatoires avec information ou avis de la Commission Européenne.

**Réponse**

2 : incidences non significatives = le projet peut se réaliser, mais il est prévu des mesures d'accompagnement pour limiter ces incidences résiduelles

**Q. Un projet pour remédier à des problèmes d'alimentation en eau peut-il être qualifié comme une raison impérative d'intérêt public majeur ?**

**Réponse**

Non

La caractérisation de l'intérêt public majeur intervient au cas par cas sur décision de l'administration. Cette notion de "raisons impératives d'intérêt public majeur" apparaît parfois difficile à cerner.

**Q. Quelle est l'articulation entre les contrats Natura 2000 et les études d'incidences ?**

1/ les procédures sont déconnectées

2/ les mesures prévues dans un contrat Natura 2000 sont dispensées d'études d'incidences

**Réponse : 2**

L 414-4-11 du Code de l'Environnement : "les programmes ou projets d'activités , de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiquées dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés d'évaluation des incidences"

**Q. Ce projet peut-il faire l'objet d'un contrat Natura 2000 ? oui non**

**Réponse :** non car il ne s'agit pas d'une restauration de milieux naturels. Par contre, un contrat Natura 2000 peut financer la création ou le rétablissement de mare et d'étangs au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare (ou étang) en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares (ou d'étangs) cohérent pour une population d'espèce. Les travaux pour le rétablissement d'une mare (ou d'un étang) peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares (ou des étangs). Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

## EXERCICE DE LA PARTIE 03 Module 24

MODULE 24	CONCEPTION DE CAHIER DES CHARGES DE MESURES DE GESTION
Contexte	Avant de contractualiser, la construction des cahiers des charges de mesures de gestion est un préalable. Cet exercice vise à recueillir et consulter les référentiels existants relatifs aux espèces et habitats afin de construire des fiches « habitats ».
Consigne	<p>A partir de la documentation mise à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• concevoir un recueil de 4 fiches habitats de milieux agro-pastoraux : 4030 Landes sèches européennes , 5130 Formations à Juniperus communis , 6210 Pelouses Sèches semiremarquables et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6230 Formations herbeuses à Nardus</li> <li>• stocker la fiche dans l'espace de stockage</li> <li>• consulter un exemple de fiche recueil de références habitat 91EO Forêt alluviale</li> </ul>
Modalités de travail collaboratif	oui stockage et consultation
Accompagnement et tutorat	oui enseignant
Evaluation / notation	oui en présentiel
Durée	libre
Documents mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cahier d'habitats agro-pastoraux</li> <li>• liste et fiches des mesures de gestion éligibles à un contrat Natura 2000 pour les milieux ouverts</li> <li>• circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000</li> <li>• webographie Photothèque Alain Lagrave</li> <li>• exemple de cahier des charges Guide d'élaboration des documents d'objectifs (Aten)</li> </ul>
Corrigé-type	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exemple de fiche habitat 91EO</li> <li>• fiches-actions du Valdonnez relatives aux milieux agro-pastoraux</li> <li>• charte Natura 2000 du Valdonnez</li> </ul>

Chaque fiche comportera les rubriques suivantes :

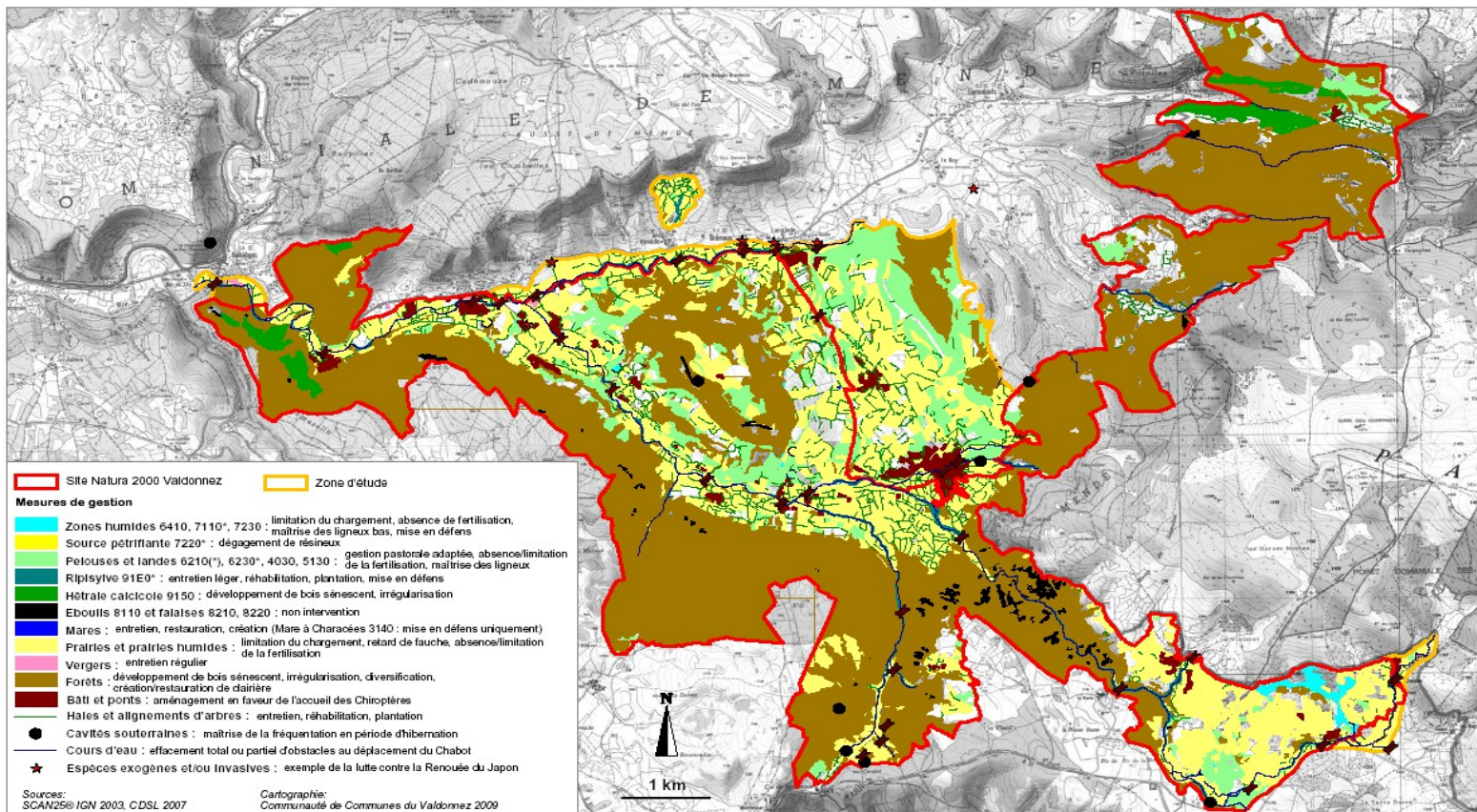
Intitulé de l'habitat	Illustration de l'habitat
	Description générale
	Espèces végétales indicatrices
	Exigence écologique
	Dynamique
	Espèces animales
	Mesures de gestion pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> <li>• objectif de l'action</li> <li>• description des travaux</li> <li>• contrôle</li> </ul>
	Pratiques à proscrire et interdictions

Site Natura 2000 FR9102008 Valdonnez

Mesures de gestion (carte simplifiée)



Carte  
10





Consulter un exemple de fiche recueil de références habitat 91EO Forêt alluviale

## Forêt alluviale 91EO



Dépôt d'alluvions



Cariçaies. Roselières

groupements pionniers herbacés



Forêts de bois tendres (saules, peupliers)

enfouissement du lit avec mise hors d'eau

érosion, crues



Aulnaie-frênaie



coupe

Prairies à hautes herbes

(Baldingère *Pahlaris arundinacea*, Epilobe hérissé *Epilobium hirsutum*,  
Chanvre d'eau *Lycopus europaeus*, Angélique des bois *Angelica sylvestris*,  
Douce-amère *Solanum dulcamara*)



<p><b>Espèces végétales indicatrices</b></p> <p>Alliance : Alnionincanae</p> <p><b>Strate arborée</b> : Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i>, Frêne commun <i>Fraxinus excelsior</i>, Erable sycomore <i>Acer pseudoplatanus</i></p> <p><b>Strate arbustive</b> : Aubépine monogyne <i>Crataegus monogyna</i>, Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>, Fusain d'Europe <i>Euonymus europaeus</i>, Eglantier <i>Rosa canina</i>, Sureau noir <i>Sambucus nigra</i></p> <p><b>Strate herbacée</b> : Benoîte urbaine <i>Geum urbanum</i>, Anthrisque des bois <i>Anthriscus sylvestris</i>, Menthe à longues feuilles <i>Mentha longifolia</i>, Lierre terrestre <i>Glechoma hederacea</i>, Gailllet mollugine <i>Galium mollugo</i></p>	<p><b>Description générale</b></p> <p>Ces habitats sont des forêts riveraines d'Aulne glutineux et de Frêne commun qui occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récents et soumis à des crues régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements bien drainés et aérés pendant les basses eaux. Ces franges forestières se présentent sous forme de cordon arboré étroit ou de grandes surfaces. Les Aulnaies Frênaies se forment sur des sols lourds riches en dépôt alluviaux de limons et d'argile. Le PH est neutre, compris entre 6,5 et 7.</p> <p>La ripisylve joue un rôle de corridor biologique et constitue une voie de circulation assurant la continuité avec d'autres milieux. Les boisements assurent le maintien d'un milieu ombragé limitant l'évaporation de l'eau, la capacité de l'épuration du système racinaire participe à la lutte contre les pollutions et au maintien de la qualité de l'eau. Elle limite aussi l'érosion des berges, fixe et stabilise les berges, réduit les risques de crue et accroît le potentiel d'habitat des poissons, des invertébrés et des mammifères aquatiques. Il s'agit d'un type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. L'intérêt patrimonial est donc élevé. Les ripisylves sont des habitats essentiels à de nombreuses espèces dépendantes des cours d'eau : alimentation et refuge pour les oiseaux et les mammifères (loutres, chiroptères), insectes et crustacés (Ecrevisse à pied blancs). En particulier, cet habitat linéaire offre des zones de chasse et de couloirs de déplacement privilégiés pour les chiroptères.</p>
<p><b>Exigence écologique</b></p> <p>Maintien de l'interconnexion directe avec l'hydroystème et ses perturbations hydrologiques de forte et moyenne fréquence (fluctuation du niveau des nappes, crues)</p>	<p><b>Dynamique</b></p> <p>La dynamique du cours d'eau détermine la structure et la composition des boisements (largeur de la ripisylve, essences rencontrées) et permet leur renouvellement.</p>
<p><b>Modes de gestion recommandés</b></p> <p>Leur conservation passe par la préservation du cours d'eau et de sa dynamique. Il est recommandé d'éviter les transformations. L'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent, des précautions particulières sont à prendre pour le prélèvement des arbres. Les moyens doivent être prioritairement orientés vers le maintien d'une vocation feuillue, avec respect du cortège spontané, correspondant au caractère alluvial de ces forêts. Il faut néanmoins assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L. 232- 1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risque d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement) et le recépage (saules). Son entretien doit donc rester léger et s'adapter aux nécessités propres à chaque portion du linéaire. Si la ripisylve s'avère trop lâche ou inexistante, elle peut être renforcée ou créée via des plantations</p>	
<p><b>Mesures de gestion pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000</b></p> <p>A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p>	
<p><b>Objectif de l'action</b></p> <p>L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.</p>	

### Conditions particulières d'éligibilité

Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales. Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le Docob et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement (ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).

Essences éligibles dans le cas d'une reconstitution des peuplements : essences feuillues autochtones adaptées à la station (aulnes, frênes, saules).

### Engagements rémunérés

**Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau** : plantation, bouturage, dégagements, protections individuelles, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits, travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...), études et frais d'expert.

**Ouverture à proximité du cours d'eau** : coupe de bois, dessouchage, dévitalisation par annellation, débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe, broyage au sol et nettoyage du sol.

### Description des travaux

#### 1/ plantation/réhabilitation la première année : plantation d'une ripisylve ligneuse (reconstitution et renforcement de végétation)

- préparation du sol : utiliser un paillage biodégradable (écorces et copeaux de bois, feutre végétal)
- achats des plants
- plantation, bouturage
- renouvellement des plants n'ayant pas pris lorsque les trouées sont importantes
- protection des plants (clôture ou filet)

= respect de la répartition latérale de la végétation : végétation arbustive basse en pieds de berges, végétation arbustive et ou arborée haute en milieu et haut de talus.

#### 2/ entretien

- entretien des deux côtés du cours d'eau
- coupe des essences inadaptées (résineux, peupliers d'Italie)
- coupe des arbres morts ou malades susceptible de créer des embâcles
- élagage, émondage, étêtage, recépage
- lutte contre les plantes invasives (Renouée du Japon)

= ripisylve étagée avec un ourlet herbacée d'au moins 50 cm et à essences de feuillues diversifiées

### Période d'autorisation des travaux

- les travaux doivent être réalisés hors période de reproduction des chiroptères de mi-octobre à mi-février

### Pratiques à proscrire et interdictions

- Absence de traitement phytosanitaire à proximité immédiate des zones d'écoulement (cours d'eau et annexes, réseaux de fossés)
- Interdiction de paillage plastique
- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et faisant des coupes nettes
- Utilisation d'une huile végétale pour les chaînes de tronçonneuse
- Pas d'écobuage
- Pas de coupe rase
- Pas de dessouchage des arbres

### Points de contrôle minima associés

- Tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

### Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

**Habitat(s) :** 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition – 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion – 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) – 92A0, Forêts-galeries à Salix Alba et Populus alba

### Espèce (s) :

1041, Oxygastra curtisii - 1044, Coenagrion mercuriale - 1095, Petromyzon marinus - 1096, Lampetra planeri - 1099, Lampetra fluviatilis - 1102, Alosa alosa - 1106, Salmo salar - 1131, Leuciscus souffia – 1134, Rhodeus sericeus amarus - 1138, Barbus meridionalis - 1163, Cottus gobio - 1355, Lutra lutra – 1356, Mustela lutreola - 1831, Lurionium natans - A229, Alcedo atthis

## 17. MODALITES DE TRAVAIL COLLABORATIF

Le travail collaboratif est assuré en présentiel lorsque qu'un enseignant anime l'utilisation du module. Les exercices de production peuvent être réalisés en atelier et en petit groupe. En distanciel pur, le travail collaboratif se déroule par la consultation de l'aire de stockage et la participation à l'espace de discussion.

## 18. ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT

Lorsque les modules sont utilisés sur un mode mixte, certains modules étant réalisés en présentiel et d'autre en distanciel, l'accompagnement et le tutorat sont assurés par l'enseignant. L'investissement des enseignants est primordial pour diminuer le risque d'abandon important dans la formation à distance.

Si la ressource est utilisée en distanciel pur, un espace de discussion est à disposition des apprenants pour des questions/réponses. L'Aten anime cet espace de discussion et peut apporter sa contribution.

## 19. EVALUATION - NOTATION

Les établissements utilisateurs de la ressource peuvent mettre en place une évaluation classique, par exemple une correction des productions par les enseignants. Il est conseillé de mettre en ligne les contributions et les productions dans l'aire de stockage afin de mutualiser les travaux et les réactions des apprenants.

Les cours faisant l'objet d'une évaluation renvoient à un quizz.

La majorité des exercices peuvent faire l'objet d'une évaluation par l'enseignant utilisateur ou en auto-évaluation par l'apprenant :

- les exercices de type Questions à Choix Multiples ou Questions à Choix Unique
- les exercices de type questions avec rédaction libre de l'apprenant
- les exercices de type jeux de rôle avec question et réponse libre
- les exercices du type production de l'apprenant avec une aire de stockage et de consultation pour les enseignants et les apprenants

Adresse aire de stockage :

Identifiant :

Mot de passe :

## 19. RECAPITULATIF DES EVALUATIONS POSSIBLES

MODULE	TYPE D'EXERCICE	MODALITE D'EVALUATION
<b>Module 2</b> Natura 2000 en Europe	Quizz	Présentiel et distanciel
<b>Module 4</b> Déclinaison de Natura 2000 par pays	Production de l'apprenant	Présentiel et distanciel
<b>Module 6</b> Le statut de protection des espèces du Valdoney	Production de l'apprenant	Présentiel et distanciel
<b>Module 7</b> Utilisation du manuel d'interprétation des habitats	Production de l'apprenant	Présentiel et distanciel
<b>Module 10</b> Le document d'objectifs	Quizz	Présentiel et distanciel
<b>Module 11</b> Les activités du chargé de mission Natura 2000	Production de l'apprenant	Présentiel et distanciel
<b>Module 12</b> Elaboration d'un cahier des charges de commande de diagnostic naturaliste	Production de l'apprenant	Présentiel et distanciel
<b>Module 22</b> Cas pratique d'une étude d'incidences	Production de l'apprenant	Présentiel et distanciel
<b>Module 24</b> Cahier des charges des mesures contractuelles	Production de l'apprenant	Présentiel et distanciel

## 20. CONTACT

Pour toute question d'ordre pédagogique : [helene.dubaele@espaces-naturels.fr](mailto:helene.dubaele@espaces-naturels.fr)

# NOTES

Blank lined area for taking notes.







*Territoire & biodiversité*

# KIT PÉDAGOGIQUE

LA GESTION DES SITES NATURA 2000



Atelier technique des  
ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature

